

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : / ou Dénomination (pour les personnes morales) : SAS PLESSEOLE Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Gilles VANNSON (Président de la société) Adresse : chez Territoire Energie 44, Bâtiment F - Rue Rolland Garros Commune ORVAULT Code postal 44700 Nature des activités : Production d'énergies renouvelables Qualification : Société par actions simplifiées

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Chiroptères <i>Nyctalus noctula</i> , Noctule commune	Risque résiduel théorique de mortalité par barotraumatisme / collision en phase d'exploitation sur une durée de 280 minutes positives soit environ 4h40 dans l'année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019/2020 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site)	<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La Noctule commune a montré une activité médiane moyenne à ponctuellement forte au sein de l'aire d'étude immédiate. Cette espèce a une propension forte à voler à des hauteurs importantes (de l'ordre de 40% sur ce site). Certains secteurs de l'aire d'étude immédiate sont donc des zones de transit et de chasse pour cette espèce, notamment les milieux ouverts (milieux aquatiques, prairies permanentes). Selon le GMB (2021), un gîte de mise bas de Noctule commune est identifié au sein de l'aire d'étude éloignée : il s'agit du Château de Coislin, gîte d'importance départementale, situé à 17 km de l'aire d'étude immédiate.</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Noctule commune.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 13 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 50 minutes positives en période estivale et 4 minutes positives en période automnale pour la Noctule commune et 2 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 16 minutes positives en période estivale et 11 minutes positives en période automnale pour le groupe des sérotules.</i></p>
Chiroptères <i>Nyctalus leisleri</i> , Noctule de Leisler		<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La Noctule de Leisler a montré une activité médiane moyenne à ponctuellement forte au sein de l'aire d'étude immédiate. Cette espèce est classiquement très fortement représentée en altitude, dans le cadre de cette étude on note que 48% des contacts obtenus sont situées au-dessus de la médiane de 50 m. Certains secteurs de l'aire d'étude immédiate sont donc des zones de transit et de chasse pour cette espèce, notamment les milieux ouverts (milieux aquatiques, prairies permanentes).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Noctule de Leisler.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 6 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 29 minutes positives en période estivale et 10 minutes positives en période automnale pour la Noctule de Leisler et 2 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 16 minutes positives en période estivale et 11 minutes positives en période automnale pour le groupe des sérotules.</i></p>

<p>Chiroptères <i>Pipistrellus pipistrellus</i>, Pipistrelle commune</p>	<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La Pipistrelle commune, avec 47% de l'activité constatée, domine assez largement l'activité chiroptérologique enregistrée au sol au sein de l'aire d'étude immédiate. L'espèce a montré une activité médiane forte, mais qui pouvait être ponctuellement très forte sur certaines stations d'enregistrement. Les contacts de l'espèce en altitude se répartissent à part égal au-dessus et en dessous de la médiane. Cette espèce ubiquiste utilise l'ensemble des milieux du site comme lieu de chasse et de transit (milieux aquatiques, les prairies permanentes, les linéaires arborés, les boisements et leurs lisières). Un gîte de mise-bas composé de Sérotine commune et de Pipistrelle commune a été identifié dans la toiture de l'église de Le Dresny (environ 1,5 km au sud de l'entité ouest de la ZIP).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Pipistrelle commune.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 53 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 40 minutes positives en période estivale et 3 minutes positives en période automnale pour la Pipistrelle commune.</i></p>
<p>Chiroptères <i>Pipistrellus kuhlii</i>, Pipistrelle de Kuhl</p>	<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La paire de pipistrelle de Kuhl et de Nathusius est bien représenté dans l'activité chiroptérologique enregistrée au sol au sein de l'aire d'étude immédiate, avec 27% de l'activité constatée. La Pipistrelle de Kuhl a montré une activité médiane moyenne, mais qui pouvait être ponctuellement très forte sur certaines stations d'enregistrement au sol. La Pipistrelle de Kuhl est assez peu présente en altitude, son activité est jugée faible. En revanche, la paire Pipistrelle de Kuhl/Nathusius est bien représentée avec environ 7% du total des contacts obtenus. Cette espèce ubiquiste utilise l'ensemble des milieux du site comme lieu de chasse et de transit (milieux aquatiques, les prairies permanentes, les linéaires arborés, les boisements et leurs lisières).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Pipistrelle de Kuhl.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 1 minute positive restantes jugée à risque en période printanière pour la Pipistrelle de Kuhl et 24 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 11 minutes positives en période estivale et 1 minute positive en période automnale pour le groupe Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius.</i></p>
<p>Chiroptères <i>Pipistrellus nathusii</i>, Pipistrelle de Nathusius</p>	<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La paire de pipistrelle de Kuhl et de Nathusius est bien représenté dans l'activité chiroptérologique enregistrée au sol au sein de l'aire d'étude immédiate, avec 27% de l'activité constatée. La Pipistrelle de Nathusius a montré une activité médiane moyenne, mais qui pouvait être ponctuellement forte sur certaines stations d'enregistrement au sol. La Pipistrelle de Nathusius est peu contactée en altitude, avec des pourcentages inférieurs à la Pipistrelle de Kuhl (autour de 0,3% de l'activité totale). En revanche, la paire Pipistrelle de Kuhl/Nathusius est représentée avec environ 7% du total des contacts obtenus. Cette espèce ubiquiste utilise l'ensemble des milieux du site comme lieu de chasse et de transit (milieux aquatiques, les prairies permanentes, les linéaires arborés, les boisements et leurs lisières).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Pipistrelle de Nathusius.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 3 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière pour la Pipistrelle de Nathusius et 24 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 11 minutes positives en période estivale et 1 minute positive en période automnale pour le groupe Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius.</i></p>

<p>Chiroptères</p> <p><i>Eptesicus serotinus</i>, Sérotine commune</p>		<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La Sérotine commune a montré une activité médiane moyenne à ponctuellement forte au sein de l'aire d'étude immédiate. La Sérotine commune représente plus de 15% de l'activité globale en altitude, son activité est jugée forte. Environ 9% de l'activité est concentrée au-dessus de la médiane, ce qui est une proportion plutôt faible. Cette espèce ubiquiste utilise l'ensemble des milieux du site comme lieu de chasse et de transit (milieux aquatiques, les prairies permanentes, les linéaires arborés, les boisements et leurs lisières). Un gîte de mise-bas composé de Sérotine commune et de Pipistrelle commune a été identifié dans la toiture de l'église de Le Dresny (environ 1,5 km au sud de l'entité ouest de la ZIP).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de la Sérotine commune.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 2 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière pour la Sérotine commune et 2 minutes positives restantes jugées à risque en période printanière, 16 minutes positives en période estivale et 11 minutes positives en période automnale pour le groupe des sérotules.</i></p>
<p>Chiroptères</p> <p><i>Plecotus austriacus</i>, Oreillard gris</p>		<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La paire d'espèces d'oreillards a été contactée sur l'ensemble des stations automatisées au sol avec une activité très forte au sein de l'aire d'étude immédiate. Des contacts d'oreillards ont été enregistrés en dessus de la médiane de 50 m mais en faibles proportions (seulement quatorze contacts ont été enregistrés au-dessus de 50 m).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de l'Oreillard gris.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 1 minute positive restante jugée à risque en période printanière pour la paire d'oreillards.</i></p>
<p>Chiroptères</p> <p><i>Plecotus auritus</i>, Oreillard roux</p>		<p>Présence de l'espèce en activité de chasse et/ou de déplacement.</p> <p>La paire d'espèces d'oreillards a été contactée sur l'ensemble des stations automatisées au sol avec une activité très forte au sein de l'aire d'étude immédiate. Des contacts d'oreillards ont été enregistrés en dessus de la médiane de 50 m mais en faibles proportions (seulement quatorze contacts ont été enregistrés au-dessus de 50 m).</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et la perturbation non intentionnelle de l'Oreillard roux.</p> <p><i>Il subsiste ainsi sur une année (analyse basée sur l'écoute en altitude réalisée en 2019 corrélée avec les données météorologiques collectées sur site) 1 minute positive restante jugée à risque en période printanière pour la paire d'oreillards.</i></p>
<p>Oiseaux</p> <p><i>Delichon urbicum</i>, Hirondelle de fenêtre</p>	<p>Risque résiduel de mortalité par barotraumatisme / collision en phase d'exploitation : 0-10 individus par éolienne et par an toutes espèces d'oiseaux confondues</p>	<p>Un seul individu a été observé au niveau d'un des hameaux à proximité de l'aire d'étude immédiate. L'espèce peut occasionnellement fréquenter le site, en effectif très limité, pour s'alimenter. En chasse, l'espèce peut voler jusqu'à des hauteurs de plus d'une cinquantaine de mètres.</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et non intentionnelle de l'Hirondelle de fenêtre en phase d'exploitation (risque de collision).</p>
<p>Oiseaux</p> <p><i>Hirundo rustica</i>, Hirondelle rustique</p>		<p>Un seul individu a été observé au niveau d'un des hameaux à proximité de l'aire d'étude immédiate. L'espèce a globalement été observée en période internuptiale à des hauteurs de vol d'une dizaine de mètres d'altitude (chasse et migration active). Quinze individus ont toutefois été observés en migration active à 80 mètres d'altitude</p> <p>Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et non intentionnelle de l'Hirondelle rustique en phase d'exploitation (risque de collision).</p>
<p>Oiseaux</p> <p><i>Phalacrocorax carbo</i>, Grand</p>		<p>Des individus en effectifs très faibles ont été observés en migration active à des hauteurs de vol globalement comprises entre 20 et 50 mètres de hauteur. Quatre</p>

Cormoran		individus ont toutefois été observées en migration active à 80 mètres d'altitude. L'espèce a également été observée en période de reproduction (en vol) mais ne se reproduit par sur le site ou à proximité immédiate. Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et non intentionnelle du Grand Cormoran en phase d'exploitation (risque de collision).
Oiseaux <i>Apus apus</i> , Martinet noir		Un seul individu a été observé au niveau d'un des hameaux à proximité de l'aire d'étude immédiate. L'espèce peut occasionnellement fréquenter le site, en effectif très limité, pour s'alimenter. En chasse, l'espèce peut voler jusqu'à des hauteurs de plusieurs centaines de mètres. Impact résiduel concernant la destruction accidentelle et non intentionnelle du Martinet noir en phase d'exploitation (risque de collision).

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet de parc éolien est situé dans le département de Loire-Atlantique, sur la commune de Plessé, à environ 19 km au sud-est de Redon. La solution retenue, après comparaison multicritères entre six variantes d'implantation, prévoit l'implantation de 3 éoliennes d'une hauteur de 178,4 m en bout de pale et dont le modèle envisagé est NORDEX 117. La puissance cumulée est estimée à 10,8 MW (soit 3,8 MW par entité). Ce projet permet de répondre aux objectifs énergétiques fixés par le SRADDET dans la région des Pays de la Loire, en termes de développement éolien.

Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Mesures d'accompagnement prévoyant :

.....

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

.....

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des oeufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : **Risques de destruction d'individus lors des travaux et risques de collision, de barotraumatisme en lien avec la phase d'exploitation du parc éolien.**

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Effet barrière du parc éolien au déplacement des individus d'oiseaux et de chauves-souris en lien avec la phase d'exploitation du parc éolien.**

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ecologues spécialisés sur la faune (bureaux d'études)**
Formation continue en biologie animale Préciser : **Ecologues spécialisés sur la faune (bureaux d'études)**
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Début des travaux à la suite de l'obtention de l'autorisation environnementale, et dans le respect de la mesure MR04 (adaptation des plannings de travaux aux principaux enjeux écologiques).**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **PAYS DE LA LOIRE**
 Départements : **LOIRE-ATLANTIQUE**
 Cantons : **REDON AGGLOMERATION**
 Communes : **PLESSÉ**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DES ESPÈCES CONCERNÉES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce **Mesures contractuelles de gestion de l'espace**

Mesure d'évitement et de réduction :

- ME01 - Choix d'implantation des éoliennes en dehors des secteurs à enjeu
- ME02 - Choix d'un raccordement inter-éolienne évitant les zones humides
- MR01 - Optimisation des chemins d'accès permanents pour réduire la consommation d'espaces et le défrichement des haies
- MR02 - Choix d'un modèle d'éolienne limitant les risques de mortalité de la faune volante
- MR04 - Adaptation des plannings de travaux aux principaux enjeux écologiques
- MR05 - Assistance environnementale en phase chantier par un assistant à maîtrise d'ouvrage écologique
- MR06 - Assistance environnementale de la maîtrise d'œuvre en phase travaux
- MR07 - Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement et limitant le risque de pollutions chroniques
- MR10 - Balisage des zones sensibles et protection physique des arbres à conserver
- MR11 - Dispositions spécifiques concernant les arbres d'intérêt et les travaux d'ouverture au sein des haies
- MR12 - Restauration en l'état du milieu au sein des emprises impactées en phase travaux et non nécessaires à l'exploitation des éoliennes
- MR14 - Dispositions générales réduisant le risque de pollutions chroniques ou accidentelles en phase d'exploitation
- MR18 - Asservissement des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chauves-souris (maîtrise des risques de mortalité en phase d'exploitation)
- MR19 - Limitation de l'éclairage du parc éolien
- MR20 - Réduction de l'attractivité des plateformes des éoliennes et de leurs abords pour l'avifaune et les chiroptères

Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi :

- MC01 - Plantation et entretien de haies bocagères
- MC02 - Création et gestion d'une mosaïque de milieux favorables à l'herpétofaune et à l'avifaune inféodée aux espaces bocagers
- MA05 - Amélioration du bâti communal et prise en compte des potentialités de gîtes pour les chauves-souris anthropophiles dans les travaux de rénovation de bâtiments communaux sur Plessé
- MA06 - Mise en place d'un îlot de sénescence afin de renforcer les potentialités de gîte pour les chauves-souris arboricoles
- MS01 - Suivi post-implantation de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères
- MS02 - Suivis environnementaux : suivi post-implantation de l'activité des chiroptères à hauteur de nacelle
- MS03 - Suivis environnementaux : suivi post-implantation comportemental de l'avifaune
- MS04 - Suivi des haies bocagères plantées

Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Des comptes-rendus du suivi des travaux, du suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, ainsi que du suivi de l'activité des chiroptères en hauteur en phase d'exploitation seront rédigés et envoyés aux services de l'État.**

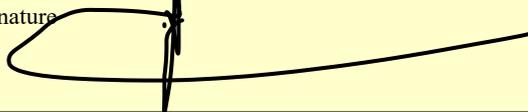
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Plessé

le 15 novembre 2023

Votre signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a long horizontal tail.